



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 876-80-2015 ET 860-07-2015

AVIS est par les présentes donné, qu'à sa séance ordinaire du 9 mars 2015, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 860-07-2015 visant à modifier le règlement de construction numéro 860-2002 afin permettre un mécanisme d'acceptation de solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance pour tous les bâtiments;

Règlement numéro 876-80-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les usages permis dans la zone C04-428.

Tel que requis par la Loi, ces règlements ont été certifiés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, le 17 mars 2015.

Prenez en outre avis que ces règlements sont entrés en vigueur en date du 17 mars 2015 et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Bromont, ce 1^{er} jour d'avril 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA